



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-815-02 Kozmetikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Esthéticien(ne)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- effectuer des traitements de base et complémentaires, par des méthodes manuelles et par appareils;
- diagnostiquer les altérations de la peau, préparer des plans de traitement, traiter les altérations qui peuvent être traitées par des esthéticiens;
- travailler avec des produits cosmétiques professionnels, connaître leurs ingrédients de base et leurs agents, choisir le produit le plus approprié au type de peau et à l'altération de peau nécessitant le traitement;
- maquiller en permanence, donner des conseil liés aux soins de la peau domestiques;
- effectuer des soins spéciaux du visage et du corps, donner des conseils liés aux soins de la peau domestiques;
- faire connaissance des dernières innovations professionnelles, participer régulièrement à des formations continues;
- choisir le mode de traitement, ou proposer l'obtention d'une aide médicale en cas d'une altération pathologique.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5212 Esthéticien(ne)

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																																																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																																																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Questions théoriques complexes</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Questions orales complexes</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Coloration permanente des cils et des sourcils sur un mannequin aléatoire</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Usage des équipements de base électrocosmétiques utilisées dans le cosmétique</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">5.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Traitement du mannequin choisi selon le plan de traitement émis de manière centralisée</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Création de maquillage permanent pour un modèle plastique ou traitement de visage et/ou de corps pour un modèle choisi selon le plan de traitement central</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Préparation d'un maquillage occasionnel avec le placement des faux-cils en bandes ou en boucle sur un mannequin choisie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">5.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5		20.00	Épreuve orale	Questions orales complexes	5		20.00	Épreuve pratique	Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement	5		20.00	Épreuve pratique	Coloration permanente des cils et des sourcils sur un mannequin aléatoire	5		10.00	Épreuve pratique	Usage des équipements de base électrocosmétiques utilisées dans le cosmétique	5		5.00	Épreuve pratique	Traitement du mannequin choisi selon le plan de traitement émis de manière centralisée	5		10.00	Épreuve pratique	Création de maquillage permanent pour un modèle plastique ou traitement de visage et/ou de corps pour un modèle choisi selon le plan de traitement central	5		10.00	Épreuve pratique	Préparation d'un maquillage occasionnel avec le placement des faux-cils en bandes ou en boucle sur un mannequin choisie	5		5.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5		
Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5		20.00																																													
Épreuve orale	Questions orales complexes	5		20.00																																													
Épreuve pratique	Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement	5		20.00																																													
Épreuve pratique	Coloration permanente des cils et des sourcils sur un mannequin aléatoire	5		10.00																																													
Épreuve pratique	Usage des équipements de base électrocosmétiques utilisées dans le cosmétique	5		5.00																																													
Épreuve pratique	Traitement du mannequin choisi selon le plan de traitement émis de manière centralisée	5		10.00																																													
Épreuve pratique	Création de maquillage permanent pour un modèle plastique ou traitement de visage et/ou de corps pour un modèle choisi selon le plan de traitement central	5		10.00																																													
Épreuve pratique	Préparation d'un maquillage occasionnel avec le placement des faux-cils en bandes ou en boucle sur un mannequin choisie	5		5.00																																													
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																																															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																																																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																																																	

Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle

Arrêté n 8/2017 (V.17.) du Ministère de l'économie nationale portant modification de Arrêté n 27/2012 (VIII.27.) du Ministère de l'économie nationale sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'économie nationale.

MINISTERE

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

11720-16 Stage de formation d'esthéticien

11721-16 Théorie du cosmétique

11722-16 Eléctro-cosmétique

11723-16 Procédures cosmétiques spéciales

11724-16 Marketing lié au cosmétique

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET